

ARRETÉ n° 47 / 2024

Circulation interdite RUE DU STADE

Le maire de la Commune de Querrien,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

*Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique en raison du **TOMAHAWK FESTIVAL**, les 06, 07 et 08 septembre 2024.*

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La circulation des véhicules sera interdite rue du stade, entre le n°1 et le n°30 :

- du vendredi 06 septembre 2024, 17 h 00, au samedi 07 septembre 2024, 04 h 00
- du samedi 07 septembre 2024, 12 h 00, au dimanche 08 septembre 2024, 04 h 00
- le dimanche 08 septembre 2024, de 09 h 00 jusqu'à 23 heures

Des chicanes (véhicules) seront mises en place en amont et en aval du site.

ARTICLE 2 :

La signalisation sera matérialisée par des panneaux réglementaires.

Elle sera réalisée par l'association Tomahawk, représentée par monsieur Paul Warunek pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 :

Les droits des riverains et des services de secours seront préservés.

ARTICLE 4:

Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Monsieur le Maire,

Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Quimperlé,

Les services techniques de la Commune de Querrien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Au C.I.S de QUERRIEN

Fait à Querrien, le 06 juin 2024

Le maire,
Stéphane CADO



